



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 avril 2013 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Marc Botbol, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, , conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :** Mme Isabelle Jaquier-Borella et M. Stéphane Sizonenko

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2013
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 4. Présentation des Comptes 2012
 5. Proposition de motion :
 - 5.1. Motion de Mmes Annick Deshayes et Véronique Hirsch et de MM. Marc Botbol, et Jean-Louis Kaiser : « *Pour une prise en charge de frais de garde d'enfants ou autres personnes à charge des élus* »
 6. Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 25 mars 2013
 7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :
 - 7.1. Décision de l'ACG du 20.03.2013 de financer, via le Fonds intercommunal, une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA pour un montant de CHF 3'000'000.-.
 8. Propositions individuelles et questions
-

M. Botbol, Président, ouvre la séance à 20h00. Il excuse les absences de Mme Isabelle Jaquier-Borella et de M. Stéphane Sizonenko, puis donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2013

M. Forestier demande des précisions concernant la demande de Mme Schneider-Bidaux, au point 5, de faire enlever les bambous situés sur la parcelle de la commune au ch. des Moulins-de-Drize. Mme Schneider-Bidaux explique que c'est en raison de l'origine non indigène de ces végétaux.

Sans autre remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aménagements provisoires au ch. des Moulins-de-Drize : M. Botbol donne lecture d'un courrier (annexe 1) de M. Charles Mathys, domicilié au ch. des Moulins-de-Drize 5, qui s'étonne que les bacs à fleurs provisoires aient été enlevés sans information aux riverains et sans être remplacés par d'autres mesures.

M. van Loon, Maire, indique qu'il donnera des éléments de réponse concernant cette lettre dans ses communications (point 3 ci-après).

Zone Agricole Spéciale de Troinex-Veyrier (ZAS) – étude de circulation : le Président lit un deuxième courrier (annexe 2) que la famille Iglesias (route de Bossey 55) adresse au Conseil municipal. Dans leur correspondance, ces habitants font part de leur opposition au projet d'étude de circulation réalisé par le bureau Trafitec et présenté lors d'une séance qui s'est tenue le 14 mars dernier à la mairie.

M. van Loon explique que l'étude à laquelle la famille Iglesias fait référence a été commandée par l'Office de l'urbanisme et qu'elle a été présentée dans le cadre d'une séance organisée par cet Office également et destinée à recueillir les remarques des propriétaires et exploitants de la ZAS. Le but de cette étude est de proposer des solutions en matière de circulation (des camions en particulier) en cas de développement de la ZAS. M. van Loon relève que Mme Iglesias, qui était présente à la réunion du 14 mars, s'est longuement exprimée et que n'ayant pas obtenu les réponses qu'elle souhaitait à ses questions, elle a quitté la séance. La Mairie répondra au courrier de la famille Iglesias.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Projets d'aménagements des chemins : M. van Loon informe le Conseil qu'il a déjà rencontré des représentants des chemins de Drize et de Saussac afin de recueillir leurs remarques et propositions concernant les projets d'aménagements définitifs. En ce qui concerne le chemin des Moulins-de-Drize, une séance a eu lieu ce matin avec M. Savary (bureau Trafitec) et des représentants de la DGM afin de trouver une solution provisoire suite à l'enlèvement des bacs à fleurs et aux réactions de certains riverains, dont celle de M. Mathys. La DGM a accepté que des bacs bien signalés soient à nouveau placés à la sortie de certaines propriétés afin de sécuriser ces sorties. Enfin, concernant l'aménagement définitif du chemin des Moulins-de-Drize, M. le Maire rencontrera des riverains mercredi matin afin de recueillir leurs observations avant la mise au point des plans définitifs.

Déchetterie du chemin Lullin : M. van Loon signale que de nouveaux dégâts ont été commis ce week-end à la déchetterie (entre vendredi après-midi et samedi matin) ; de la peinture a été déversée sur le sol et de nombreux déchets et débris de verre jonchaient le sol.

Communication de M. Yves Meynard, Adjoint :

Engagement d'un nouvel employé au service de la voirie et des espaces verts : M. Meynard a le plaisir d'annoncer que la Mairie a engagé M. Florian Emery au poste de jardinier-cantonnier, pour remplacer M. Folleas et seconder M. Laurent Charrière.

M. Emery est né en 1991, il habite Carouge et il est diplômé de l'Ecole d'horticulture de Lullier dans les domaines suivants : arboriculture fruitière, arboriculture ornementale, culture maraîchère, floriculture et parcs & jardins. Il possède donc une excellente formation, mais depuis la fin de ses

études, il n'a pas trouvé de poste fixe et il a eu plusieurs emplois temporaires dans des entreprises de paysagisme et au Service des espaces verts de la Ville de Genève.

M. Emery était sans travail lorsque la Mairie a reçu sa candidature et il a été choisi parmi environ 70 dossiers et après l'audition de 6 candidats, dont 4 ont été reçus à deux reprises. M. Florian Emery a par ailleurs effectué un stage d'un mois avec M. Laurent Charrière, durant le mois de mars, et c'est au terme de ce stage très positif que la Mairie a décidé de l'engager.

Les autorités communales lui souhaitent une cordiale bienvenue dans la commune.

Communication de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Apéritif culturel : M. Lavorel rappelle que le prochain apéritif culturel de la Ferme Rosset aura lieu le jeudi 25 avril à 18h, en présence de l'artiste-peintre Mme Claire Dominique Zbinden-Menestrier, dite ZEBENDO, qui présentera son travail.

M. l'Adjoint espère que les conseillers municipaux et les Troinésiens en général seront nombreux à cet apéritif.

4. Présentation des Comptes 2012

Le Président passe la parole à M. van Loon, Maire, qui présente les résultats des comptes 2012, dont ceux du compte de fonctionnement en particulier qui boucle avec les chiffres suivants :

Revenus :	CHF	6'229'053
Charges :	CHF	7'090'402
Excédent de charges :	CHF	(861'349)

M. le Maire donne ensuite lecture de plusieurs extraits du texte de présentation qui a été envoyé à tous les conseillers (voir annexe 3). Il conclut en rappelant que ces comptes seront examinés par la commission « finances et sécurité » le 22 avril prochain.

5. Proposition de motion

5.1. Motion de Mmes Annick Deshayes et Véronique Hirsch et de MM. Marc Botbol, et Jean-Louis Kaiser : « **Pour une prise en charge de frais de garde d'enfants ou autres personnes à charge des élus** »

Mme Hirsch donne lecture du texte de la motion :

Considérant :

- *le fait que le système politique de milice signifie, pour ceux qui y participent, de devoir accorder vie politique, vie familiale et vie professionnelle,*
- *la difficulté, en particulier, de concilier la charge de responsable de famille avec celle d'élu,*
- *la volonté de soutenir les citoyens qui souhaitent s'investir dans la vie politique communale,*
- *le souhait d'apporter une aide à ceux pour qui les frais de garde seraient un frein à leur engagement politique ;*

Le groupe Hors-Parti propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie à :

étudier la participation de la commune aux frais de garde pour les conseillères et conseillers municipaux ayant des enfants en bas âge ou des personnes à charge.

Pour conclure sa présentation, Mme Hirsch se réfère à un article paru récemment dans la Tribune de Genève qui relevait les nombreuses démissions de conseillers municipaux dans les communes genevoises ; la proposition du groupe HP est un des moyens d'aider les personnes qui souhaitent s'engager dans leur commune.

Le Président ouvre la discussion et Mme Schneider-Bidaux remercie les motionnaires pour cette proposition que le groupe des Verts soutiendra.

En réponse à une question de M. Courbat, Mme Hirsch explique que les « personnes à charge » peuvent être une personne handicapée par exemple.

M. Forestier demande si la motion fait suite à un constat et si elle est censée répondre à un besoin. Mme Hirsch répond qu'il s'agirait surtout de donner un « coup de pouce » à des personnes qui hésitent à s'engager en raison de leurs charges de famille et qui, par exemple, attendent que leurs enfants aient grandi.

M. Courbat pense que les montants en jeu seront peu élevés et provoqueront un travail administratif assez important pour la mairie ; il propose donc plutôt d'attribuer une petite somme supplémentaire aux groupes représentés au Conseil, charge à ces derniers de gérer ce montant en fonction des besoins de chaque personne.

Mme Downing apprécie que ce sujet soit discuté et annonce que le groupe Troinex Alternative soutient la motion.

M. Kaiser tient à relever qu'il n'a pas tout de suite été convaincu par cette idée, mais que vu l'effort financier peu important qui est en jeu, la prise en charge de des frais de garde pourrait favoriser des vocations et il vaut la peine de faire l'essai.

M. Berthet se dit très favorable à cette proposition qui, si elle est acceptée, sera un signe positif en faveur des personnes qui envisagent de s'engager pour la commune ; il espère que le Conseil entrera en matière et que le sujet sera discuté sereinement en commission.

M. Forestier indique que le PLR est plutôt opposé à cette motion, même si les personnes seules qui s'engagent en politique ont beaucoup de mérite, ceci pour les raisons suivantes :

- Une aide financière n'est certainement pas le meilleur moyen de susciter des vocations ; la principale motivation doit être l'intérêt que les personnes manifestent pour un mandat politique, et pas une question financière.
- L'idée contenue dans la motion pourrait créer un précédent et devrait également être appliquée aux membres de l'Exécutif communal, du comité de la garderie ou de la compagnie des sapeurs-pompiers par exemple.
- L'engagement politique crée des problèmes d'organisation et des pertes financières sur le plan professionnel pour certains conseillers : est-ce que ces personnes devront également être aidées ?
- Enfin, M. Forestier rappelle la situation financière de la commune et les économies faites dans tous les domaines, ce n'est donc pas le moment de proposer ce genre de dépense supplémentaire, même si les montants ne sont pas très élevés.

M. Menu partage l'avis de M. Forestier et est opposé à cette motion ; il estime que les personnes qui s'engagent en politique doivent savoir ce que cela implique et que c'est aux groupes politiques de gérer les cas particuliers.

M. Duquesne est d'accord que des besoins peuvent exister, mais il est d'avis que c'est aux groupes politiques de trouver des solutions en utilisant par exemple les indemnités versées aux conseillers. Mme Bernardet ajoute que le groupe PLR a été confronté à la situation d'un membre qui avait ce type de problème et cela a été géré en interne.

Mme Schneider-Bidaux relève que le nombre de personnes concernées sera toujours limité (peut-être 2 personnes actuellement) et que l'effort financier demandé à la commune n'est pas très important.

M. Courbat prend à titre d'exemple son cas personnel pour illustrer les situations très différentes qui pourraient être concernées par cette aide : pas plus tard que ce soir, il a dû aller chercher sa fille (qui est adolescente) à Chêne-Bourg et a juste eu le temps de venir au Conseil municipal.

M. Meynard constate que le sujet en discussion concerne souvent des situations privées, personnelles, qu'il est plus facile de gérer au sein d'un groupe plutôt que par une administration.

M. Bahon ajoute qu'en plus du problème de la gestion de ces dossiers par la mairie, le projet posera des problèmes d'équité envers d'autres personnes qui s'engagent pour la commune à différents titres.

M. van Loon a effectué quelques recherches sur cette question et il donne lecture des résultats et de son analyse de cette motion :

Notre système politique est effectivement basé sur le système de milice. Il est reconnu comme étant l'élément essentiel et incontournable de l'esprit « suisse » et de la cohésion des diverses communautés qui composent le pays. Cet esprit c'est : « on s'engage en politique pour servir, non pas pour se servir ».

Ce système de milice ne fait pas que des satisfaits parmi ceux qui y participent, au contraire. Dans une étude de l'IDHEAP de 2003 sur le Grand Conseil, on peut lire :

En résumé, le mandat de député apparaît comme une charge astreignante. Si très peu de députés ont dû reporter leur entrée en politique, le mandat de député a en revanche des implications importantes en termes de revenu, de renoncement à d'autres hobbies et d'aménagement de la vie familiale et professionnelle. Que ces aménagements soient importants se comprend aisément compte tenu de l'investissement temporel considérable exigé par le mandat de député (un cinquième de "professionnels" et trois quarts de "semi-professionnels", sans compter les autres activités politiques). Une large majorité de députés considère que les rémunérations qui leur sont octroyées ne dédommagent pas adéquatement le travail qu'ils fournissent. On décèle en outre une dose d'inégalité dans les conditions d'exercice du mandat, entre ceux – notamment les salariés d'une association politique – qui disposent d'une assistance personnelle et ceux qui n'en disposent pas, ces derniers étant, tendanciellement, amenés à compenser ce manque par un engagement personnel accru (Etude IDHEAP, 23.10.2003)

Cette étude révèle que seule une très petite minorité de députés (10%) a dû reporter (ou avancer) son engagement politique de milice pour des raisons familiales (Q9). La proportion est légèrement plus élevée parmi les femmes, mais demeure tout de même très minoritaire (18%) sur les 10%, soit 1,8%.

Dans cette étude, les raisons de départ de leur activité politique sont les suivantes :

- Incompatibilité avec l'activité professionnelle : 22%
- Pas réélu-e : 18%
- Règle des trois législatures maximales : 18%
- Lassitude, recul de l'intérêt pour le mandat : 18%
- Incompatibilité avec la vie de famille : 6%
- Autres raisons : 18%

Ainsi, les problèmes de compatibilité avec l'activité professionnelle sont évoqués par un peu plus d'un ancien député sur cinq. Cette proportion est à peine inférieure pour trois autres types de raisons : la non réélection, la règle des trois législatures et la lassitude. Seuls les problèmes d'incompatibilité avec la vie de famille sont très peu avancés. Ce dernier constat vaut pour les députés masculins et féminins.

Comme déjà dit, une large majorité de députés considère que les rémunérations qui leur sont octroyées ne dédommagent pas adéquatement le travail qu'ils fournissent.

Ce n'est rien d'autre que la rançon du système de milice. A l'instar des députés, les conseillers municipaux se voient octroyer une indemnité qui couvre également tout le champ de ce qui peut arriver à chacun respectivement. Certaines communes, comme celle de Veyrier, accordent en sus une indemnité forfaitaire pour les frais comme, par exemple, les frais de transport, les frais de garde, etc. Mais elle est égale pour tous, car on tient compte du fait que chacun, à un titre ou à un autre, subit un préjudice financier du fait de l'exercice de son mandat de conseiller municipal et cela respecte ainsi l'égalité de traitement de tous.

Dans un rapport dressé par l'Office fédéral des statistiques et intitulé « Rapport sur le travail bénévole en suisse », de 2004, on assimile l'activité du conseiller municipal à du bénévolat.

En effet, chacun a sa vie, avec ses joies et ses difficultés, ses perturbations et ses renoncements, et celui qui décide de servir sa collectivité par une activité politique ou un bénévolat associé à la vie de sa collectivité sait, ou apprend par la suite qu'il doit notamment faire des sacrifices financiers sous une forme ou sous une autre.

On peut essayer de découper de cas en cas les préjudices financiers de chacun, mais le principe de l'égalité impose irrévocablement de les traiter tous. Quelques exemples des effets de l'activité politique de milice :

Que faire avec le conseiller ou la conseillère municipale qui doit annuler un rendez-vous professionnel le soir ou écourter sa journée de travail au risque de subir un préjudice financier ? Va-t-il ou elle présenter une facture à la Mairie ?

Que faire d'un maire et d'adjoints au maire qui doivent renoncer ou reporter des rendez-vous professionnels au risque de voir le client renoncer et s'adresser à un concurrent ?

Que faire d'un maire et d'adjoints au maire qui, système de milice oblige, perçoivent des indemnités pour le moins inadéquates compte tenu du temps qu'ils consacrent aux activités pour la commune ?

Que faire de tous les bénévoles associés à des activités incontournables et irréductibles de la vie de la commune, à l'instar des membres du comité de la garderie, toutes des femmes, qui ne perçoivent aucune indemnité ?

Que faire des membres de sa famille, son conjoint, qui s'interdit une activité à l'extérieur du foyer pour garder les enfants à chaque fois que le conseiller ou la conseillère municipale siège ?

Une entrée en matière sur la motion évitera difficilement un traitement basé sur le respect du principe de l'égalité de traitement, dans tous les cas celui qui concerne les autorités de cette commune. Or, compte tenu de la période difficile, déficitaire de la commune, vous avez décidé, sur proposition de la Mairie, de réduire les indemnités octroyées aux conseillers et conseillères municipaux ainsi qu'au maire et à ses adjoints. Il vous appartient de décider quel signal vous voulez donner maintenant.

M. Lavorel pense qu'on se trompe de débat et que cette motion est davantage un clin d'œil, un geste destiné à inciter certaines personnes indécises à s'engager. Les sommes en jeu sont peu importantes.

M. Berthet propose de se renseigner auprès d'autres communes afin de savoir comment ce problème a été géré ; l'exemple d'autres communes sera certainement intéressant à étudier et il estime que le sujet est suffisamment important pour être traité en commission.

Mme Hirsch a bien entendu les remarques des personnes opposées à ce projet, mais elle pense qu'une décision positive du Conseil donnera une bonne image de la politique à la population. Elle est d'avis que des solutions pourront être trouvées, en commission, afin de fixer des critères clairs d'attribution de cette aide et de gérer ce dossier simplement ; la commune a tout à gagner en acceptant cette proposition qui ne représentera pas des montants importants.

M. Forestier reprend le terme de « clin d'œil » qui pourrait laisser penser que le sujet est traité à la légère et il espère que ce n'est pas l'intention des motionnaires. Il répète qu'il est opposé à ce qu'on paye des personnes afin de les attirer pour la chose publique et il pense qu'il ne s'agit pas d'une bonne idée. Par ailleurs, la comparaison faite avec les subventions versées pour l'achat de vélos électriques ne lui semble pas du tout pertinente.

Mme Delavy pense également que l'idée du « clin d'œil » n'est pas positive et que les candidats à un mandat politique doivent surtout être motivés par la chose publique. Elle relève que les conseillers qui ont une activité professionnelle indépendante doivent également faire des sacrifices et aménager leurs horaires. Telle que proposée, la motion n'est donc pas adéquate et il faudrait peut-être envisager le problème différemment.

M. Bahon estime qu'un des points délicats de cette proposition sera le traitement des demandes : faudra-t-il par exemple demander la déclaration d'impôts pour déterminer le montant de l'aide à octroyer ? Il insiste sur l'égalité de traitement à respecter avec les autres bénévoles (comités d'associations, etc) qui oeuvrent pour la commune.

M. Meynard rappelle que la proposition du groupe DC est que cette question soit gérée par les partis, en augmentant éventuellement un peu les indemnités versées aux conseillers.

Mme Downing se dit assez choquée par certains propos qu'elle a entendus ce soir et souhaite préciser que l'aide qui pourrait être apportée doit permettre aux conseillers municipaux qui ont un problème de garde d'enfant de ne pas renoncer à leur mandat, mais cette aide ne serait pas destinée à créer des vocations. M. Downing précise encore qu'elle n'est pas directement concernée par ce projet.

Mme Schneider-Bidaux propose au Conseil d'entrer en matière sur cette motion, puis d'en parler sereinement en commission en tenant compte également de ce qui se fait dans d'autres communes au niveau du montant des indemnités et du remboursement de certains frais.

M. Lavorel précise que le groupe HP a volontairement présenté une motion assez ouverte, sans aller trop dans les détails, et qu'il est prêt à discuter d'autres solutions allant dans le sens de la proposition.

Le Président propose de passer au vote d'entrée en matière sur cette motion : **l'entrée en matière est acceptée par 8 OUI (3 HP, 1 V, 2 TA, 1 DC + la voix du Président pour départager) et 7 NON.**

Le renvoi de cette motion en commission « finances et sécurité » est accepté par 11 OUI et 2 abstentions (1 DC, 1 PLR).

6. Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 25 mars 2013

Le Président passe la parole à Mme Bernardet, qui donne lecture de son rapport de commission (annexe 4).

Ce rapport n'appelle aucune remarque ou question.

7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :

7.1. Décision de l'ACG du 20.03.2013 de financer, via le Fonds intercommunal, une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA pour un montant de CHF 3'000'000.-.

Il n'y a aucune opposition à cette décision de l'ACG.

8. Propositions individuelles et questions

Projet de caméras de vidéosurveillance : Mme Delavy se réfère à un article paru dans la presse concernant un projet de caméras de vidéosurveillance qui est à l'étude par l'Etat et qui consistera à placer des caméras à différents endroits du quartier des Pâquis afin de lutter contre la délinquance. L'article parlant d'une collaboration possible avec les communes intéressées, la conseillère municipale demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre le résultat de cette étude avant de mettre en place le projet de vidéosurveillance de la commune.

M. van Loon doute qu'une collaboration soit envisageable pour des raisons de délai en particulier, mais il se renseignera.

Problème de stationnement de différents véhicules : M. Botbol signale que de plus en plus de véhicules (voitures, camping-cars, remorques, etc.) sont garées pour des longues durées au chemin de Saussac notamment et il demande si des mesures peuvent être prises.

M. van Loon rappelle qu'une étude du stationnement dans la commune, dont le cahier des charges a été présenté à la commission d'urbanisme récemment, va être entreprise, mais la Mairie se renseignera encore sur les mesures envisageables par rapport au problème des remorques et des camping-cars.

Projet d'immeubles au ch. Lullin 1-3 (projet « Les Templiers ») : M. Forestier a constaté une diminution de la végétation sur la parcelle des Templiers où des immeubles se construisent, or la commune avait demandé dans son préavis qu'un maximum d'arbres soient conservés.

M. van Loon répond que suite à une demande d'abattage d'arbres déposée récemment, la Mairie a fait part de son opposition au Service des forêts, mais l'autorisation a néanmoins été délivrée. M. le Maire vient de recevoir le plan de replantation qui accompagne cette autorisation et il va prendre l'avis d'un spécialiste avant de décider de la suite qui sera donnée à ce dossier. Selon les renseignements que la Mairie a obtenus, il semble que les arbres concernés par l'autorisation d'abattage sont destinés à mourir.

Ancien terrain de basket de l'école : des jeunes troinésiens qui jouent régulièrement sur ce terrain ont fait remarquer à M. Duquesne qu'il manque un bout de clôture qui serait très utile pour retenir les ballons. La Mairie en prend note et verra ce qu'il est possible de faire.

Poubelles pour chiens : M. Duquesne signale que de nombreux propriétaires de chiens se promènent au chemin des Dolens et qu'il serait utile d'ajouter deux poubelles pour chiens dans ce secteur. La Mairie examinera la question, mais rappelle que ces poubelles ne sont en principe pas installées en pleine campagne.

Mme Schneider-Bidaux inique qu'une telle poubelle a disparu dans le quartier des Crêts et qu'il serait utile d'en remettre une en place.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50.

Le Président
Marc Botbol

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

COMMUNE DE TROINEX

Reçu le

21 MARS 2013

MAIRE

ADJOINT 1

S.G.

ADJOINT 2

Message pour la Mairie de Troinex

20 mars 2013

Stupefaction

Le piège est ouvert. Bien que provisoire, les seules et minimales mesures de ralentissements de circulation du Chemin des Moulins ont été démontées.

Ceci sans le moindre avertissement, sans un minimum de consultation des riverains.

Ce chemin de quartier, sans trottoirs, sans largeur suffisante pour un croisement correcte est livré à tous les excès de vitesse et autres irrespects du trafic de transit, étant donné que la vitesse de 50 km est toujours encore autorisée.

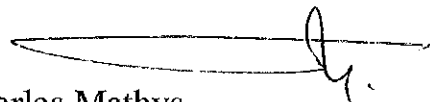
D'autre part, la présence de ces fameux cousins Berlinois insite notamment les motards (nombreux et rapides) à longer les bordures du chemin, ceci pour éviter les bosses, ce rapprochant en conséquence dangereusement des sorties de propriétés, avec tous les risques de collision. Un élargissement sur toute la largeur du chemin s'impose.

En attendant les vraies mesures de protections, prévues par le projet d'aménagement, soit 20 km et priorité piétonne, des dispositions de ralentissement, mêmes provisoires sont indispensables, voire exigées.

Ces suppressions mettent les usagers (riverains et nombreux piétons) inutilement en danger et créent de forts sentiments d'insécurité permanents.

Ces quelques remarques pour vous solliciter de reprendre ce problème (même provisoire) en vue d'une solution responsable et respectueuse.

Avec toutes mes meilleures considérations,


Charles Mathys

Chemin de Moulins de Drize 5.

PS. et les obstacles dans les autres chemins ?.

Famille Iglesias
Route de Bossey 55
CH-1256 Troinex

COMMUNE DE TROINEX	
Reçu le	
15 AVR. 2013	
MAIRE	ADJOINT 1
S.G.	ADJOINT 2

Par porteur

Conseil municipal de Troinex
p.a. Mairie de Troinex
Grand-Cour 8
CH-1256 Troinex

Troinex, le 15 avril 2013

Concerne : Zone Agricole Spéciale de Troinex-Veyrier (ZAS) – Etude de circulation

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

La présente fait suite à la séance d'information concernant l'objet visé en marge, qui s'est tenue le 14 mars 2013 à la Mairie de Troinex et à laquelle ont assisté notamment les trois membres du Conseil Exécutif, à savoir MM. Potter Van Loon, Yves Meynard et Guy Lavorel ainsi que les propriétaires fonciers dans la ZAS.

A titre liminaire, nous tenons à relever que ce n'est que par le bouche-à-oreille que nous avons appris qu'une réunion devait avoir lieu en début 2013 à ce sujet. Nous ne faisons en effet pas initialement parties des destinataires de la convocation à cette séance d'information alors que tous les autres propriétaires du secteur de la ZAS - incluant non seulement les agriculteurs-propriétaires fonciers mais également les propriétaires de logement (peu nombreux, certes) – ont été conviés à cette réunion. Ce n'est qu'après en avoir fait expressément la demande auprès de la Mairie que nous avons finalement reçu la convocation à cette séance, au même titre que les autres propriétaires du secteur de la ZAS. Nous regrettons avoir dû subir un traitement différencié par rapport aux autres propriétaires du secteur de la ZAS et vous remercions de bien vouloir nous transmettre toute communication future qui serait également adressée aux autres habitants de Troinex et/ou propriétaires du secteur de la ZAS, par mesure d'égalité de traitement.

Nous tenons à vous faire part de notre opposition au projet d'étude de circulation qui a été réalisé par le bureau d'ingénieurs Trafitec, tel qu'il a été présenté lors de la séance du 14 mars 2013.

Ce projet n'a présenté qu'une seule option et aucune autre alternative moins dommageable n'a été mise en avant : transformer la route des Tournettes, qui est aujourd'hui un chemin destiné aux riverains et aux randonneurs et classé comme un chemin de plaisance, en une voie de circulation à trafic important afin de desservir la ZAS. Dans cette étude, nous comprenons qu'il est prévu d'élargir la route des Tournettes à certains endroits et d'agrandir le rond-point actuel au croisement entre la route des Tournettes, la route de Bossey et la route de Pierre-aux-Dames, nécessitant selon toute

vraisemblance l'expropriation d'une partie des parcelles avoisinantes. Malgré nos différentes questions sur la mise en place de telles mesures et leur impact pour les propriétaires concernés, aucune réponse ne nous a été donnée, le responsable de Trafitec préférant se taire et ne répondre à aucune question sensible pouvant porter préjudice aux intérêts de ses mandataires. Nous nous sommes alors adressés à Monsieur le Maire, M. Potter Van Loon, qui a déclaré que « *personne ne pouvait répondre à ces questions* ». Nous ne pouvons dès lors que constater que des études vagues sont réalisées à la demande de responsables politiques afin de réaliser des projets ayant des impacts négatifs pour l'environnement mais très lucratifs, et dont les éventuelles mises en œuvre ou concrétisations ne sont pas explicables aux personnes directement affectées.

Il sied de rappeler que dans le schéma directeur de la ZAS, il n'était nullement prévu d'agrandir ni de modifier l'affectation de la route des Tournettes. En outre, la création d'une ZAS était conditionnée à la mise en place de mesures de compensation écologique (césures vertes, couloir écologique, renaturation du ruisseau du Marais, etc.), dans le but de diminuer les impacts environnementaux liés à la création d'une zone agro-industrielle telle que la ZAS. En effet, la création de cette zone implique la destruction d'un biotope naturel tel que la plaine de Troinex avec sa zone de verdure et son bassin versant du ruisseau des Marais. Or les mesures de compensation écologique qui sont expressément prévues dans le schéma directeur ne sont plus du tout à l'ordre du jour aujourd'hui, alors même qu'elles représentent une condition *sine qua non* du projet de ZAS.

Qui plus est, comme le relève la Commission d'urbanisme du Canton de Genève, l'implantation de ZAS dans les secteurs maraîchers de la plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex ne paraît pas justifiée puisqu'il est paradoxal d'installer des serres destinées à la production hors-sol sur d'excellentes terres maraîchères de la campagne genevoise.

Quant à la circulation automobile dans la ZAS, le schéma directeur ne prévoit nullement des modifications des voies de circulation ou de leur affectation. D'autres voies de circulation sont d'ailleurs plus appropriées afin de desservir la ZAS, de manière à ce que les voies à trafic plus dense soient empruntées et non une route de campagne telle que la route des Tournettes.

Nous vous saurions dès lors gré de bien vouloir reconsidérer l'étude de circulation réalisée par le bureau Trafitec et prévoir une solution alternative moins dommageable qui tienne compte des caractéristiques locales ainsi que des exigences légales.

Veuillez agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Maria Iglesias

José Iglesias

Fanny Iglesias

Nelly Iglesias



Présentation des Comptes 2012

REMARQUES GENERALES

L'excédent de charges pour l'exercice 2012 de notre commune s'élève à **CHF 861'349**. Il résulte d'une baisse importante de nos recettes fiscales depuis 2011 suite au départ de contribuables importants. Ce résultat correspond toutefois à nos estimations et nous prévoyons d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2016 au plus tard, conformément au plan quadriennal.

Le tableau ci-dessous résume le résultat des comptes de notre commune de ces cinq dernières années :

Années	Popul.	Revenus	Rev./hab.	Charges	Charges/hab.	Résultats
2008	2183	10'755'002	4'927	8'601'985	3'940	2'153'018
2009	2177	9'673'357	4'305	8'163'077	3'750	1'210'278
2010	2180	8'645'250	3'966	8'099'320	3'715	545'930
2011	2250	6'479'211	2'880	7'967'212	3'541	(1'488'002)
2012	2251	6'229'053	2'767	7'090'402	3'150	(861'349)

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Pour 2012, le résultat exact du compte de fonctionnement est le suivant :

	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts	Ecarts corrigés
Revenus :	6'229'053	7'115'670	(886'617)	(86'617)
Charges :	7'090'402	7'988'269	(897'867)	(97'867)
Excédent de charges :	(861'349)	(872'599)	(11'250)	(11'250)

L'écart important du total des recettes et des charges comparé au budget provient du fait que, conformément aux directives comptables, la dissolution des provisions sur débiteurs est inscrite comme revenu au budget pour un montant de CHF 800'000, mais vient en diminution des charges au moment de la comptabilisation. Ainsi, la colonne « écarts corrigés », montre l'écart réel entre les recettes et charges budgétées et effectives.

Revenus

La répartition des revenus enregistrés dans les comptes 2012 est la suivante :

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Impôts :	CHF 4'254'373	68.3 %	69.7%
<i>Dont personnes physiques :</i>	<i>3'948'637</i>		
Revenus des biens :	CHF 1'719'999	27.6 %	25.8%
<i>Dont immeubles locatifs</i>	<i>1'453'509</i>		
Revenus divers et subventions :	CHF 254'681	<u>4.1 %</u>	4.5%
	CHF 6'229'053	100%	

Recettes fiscales 2012

La production estimée des recettes fiscales 2012 des personnes physiques s'élève à CHF 4'114'658. Ce montant est toutefois diminué par les correctifs des estimations des impôts des années précédentes s'élevant au total à CHF 166'021 (correctif 2011 : CHF - 116'243 / correctif 2010 : CHF - 54'306). Ainsi, les recettes fiscales 2012 nettes portées en compte se montent à CHF 3'948'637, soit CHF 191'363 de moins que le montant budgété.

Pour rappel, la totalité des revenus fiscaux 2012 inscrits dans nos comptes correspondent à des estimations de l'Administration fiscale cantonale. Ces dernières sont basées sur la production 2011 (dont seulement 39% des bordereaux sont notifiés à ce jour) et sur les hypothèses de croissance pour 2012. Certains éléments comme les changements de lieu de domicile, de travail ou du montant des revenus imposables ne seront, pour la plupart, révélés qu'au moment de la taxation, ce qui rend le calcul de l'estimation difficile.

La taxation complète d'une année fiscale n'est connue que trois, voire quatre ans après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimations viennent s'ajouter ou diminuent l'estimation de la production 2012. Le tableau annexé, intitulé «*Comparaison des recettes fiscales «estimées» et «effectives» des personnes physiques*», illustre ce principe.

Les versements d'impôts encaissés en 2012 (perception) se montent à CHF 4'695'801. Ce chiffre comprend des versements complémentaires concernant les années 2000 à 2011 pour environ 1.75 millions de francs. Au 31 décembre 2012, le montant du reliquat des personnes physiques s'élève à CHF 3'435'870.-, soit une diminution de CHF 784'686.- par rapport à 2011.

Cette diminution des débiteurs, ainsi qu'une baisse du taux de provision de 70% à 60%, permet une dissolution de la provision sur les reliquats des personnes physiques de CHF 890'000 environ. La provision portée ainsi en compte en 2012 se monte à CHF 2'065'000 et reste très prudente. Elle permet en effet une couverture à 100 % des créances antérieures à 2011 (reliquats 2002 à 2010) et une couverture partielle des créances plus récentes (25% environ).

Charges

D'une manière générale, les dépenses ont été bien maîtrisées et l'enveloppe budgétaire respectée, puisque le total des charges est inférieur au budget pour un montant de CHF 97'867.

Voici quelques remarques ou explications concernant les charges et autres revenus de fonctionnement :

0809 Salle des fêtes et des sports :

- 3010 Le dépassement de budget du traitement du personnel s'explique par l'engagement d'une personne supplémentaire à temps partiel (environ CHF 15'000 non budgété).
- 3040 Le coût de rappel de cotisations de prévoyance a été sous-estimé dans le budget. Il s'agit du rattrapage de cotisations lorsque le salaire de base augmente, afin de respecter la primauté des prestations. De plus les charges n'ont pas été réparties correctement entre la salle des fêtes et l'école, (le compte 2100.3040 présente un boni d'environ CHF 3'000).
- 3140 Le dépassement provient essentiellement de la comptabilisation en 2012 des frais de maintenance de la chaudière à bois pour les années 2011 et 2012. En effet, le contrat de maintenance et d'entretien des installations de chauffage avec l'entreprise concernée a été finalisé en octobre 2012 et la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2011 a été facturée rétroactivement pour un montant de CHF 36'936. Ce montant, ainsi que les autres dépenses d'entretien de la chaudière ont été réparties à parts égales entre la salle des fêtes, l'école et l'immeuble Dusonchet 1-3-5.

4270 Les locations de la salle des fêtes et la salle Moillebin ont été supérieures aux estimations et le taux d'occupation des salles est très satisfaisant.

14 Incendie et secours :

3181 Les interventions ont été plus nombreuses en 2012 (incendies de containers entre autres), de même que les exercices et contrôles de matériels. De plus, un montant de CHF 2'150 concernant des heures de formation effectuées en 2011, ainsi qu'une correction des indemnités forfaitaires de l'Etat-major rétroactive pour 2011, ont été rattrapés sur 2012.

3182 Le tarif des heures de garde soldées est passé de CHF 20 à CHF 30 en 2012 et le nombre d'heures a augmenté également (+ 20 heures environ). Les heures de garde effectuées lors des locations privées sont refacturées aux locataires (compte 4340).

21 Ecoles publiques :

3140 Le dépassement provient, d'une part, de la pose de filtres de protection sur les vitres de l'école (un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000 avait été voté à cet effet le 10 décembre 2012) et, d'autre part, du coût de la maintenance 2011 et 2012 de la chaudière de la salle des fêtes (voir commentaire sous 0809).

4520 Le nombre d'élèves domiciliés sur la commune de Plan-les-Ouates et fréquentant l'école de Troinex a considérablement diminué (2012 : 13 élèves / 2011 : 20 élèves / 2010 : 26 élèves). Toutefois, un nouvel accord est en cours de négociation avec les autorités de Plan-les-Ouates et le montant facturé par élève devrait passer de CHF 4'000 à environ CHF 4'300, en principe rétroactivement dès le 1^{er} juillet 2012.

3000 Activités et manifestations culturelles :

3180 Le dépassement s'explique d'une part par l'organisation de manifestations non prévues dans le budget, comme le rallye Jean-Jacques Rousseau (CHF 3'200) et d'autre part par des coûts supplémentaires liés à l'organisation du festival Assemblage's (sécurité, banderoles supplémentaires et nettoyage).

54 Institution pour la jeunesse :

3610 Les coûts effectifs des animateurs hors murs de la FAS'e ont été moins importants que prévu, notamment pour le nombre d'heures de présence d'assistants socio-éducatifs.

3653 Selon le budget 2012 de la crèche de la Cigogne, le coût de la place était estimé à CHF 27'200 pour un total de 82 places disponibles. Toutefois, seules 70.5 places ont été occupées, ce qui a ramené le coût de la place à CHF 31'062. Cette sous-occupation résulte principalement d'une faible demande pour le mercredi et d'une répartition non optimale des tranches d'âges. Ce dernier facteur a été résolu depuis et 79 places sont occupées à ce jour. Notre commune a occupé 9.89 places contre 9.13 en 2011 (pour 10 places réservées).

58 Aide sociale

3190 Les repas des aînés organisés 4 fois par année rencontrent toujours plus de succès et les convives sont plus nombreux, ce qui génère une augmentation des coûts.

62 Routes communales :

- 3010 L'engagement à temps partiel d'un responsable technique prévu dans le budget 2012 a été différé en 2013. Celui-ci a continué à fournir des prestations en tant que mandataire et ses honoraires ont été comptabilisés dans le compte 7900.3180 (voir ci-après).
- 3140 Un montant de CHF 16'000 a été provisionné pour les coûts de la mise en place d'une signalétique destinée à indiquer l'emplacement des principaux bâtiments communaux (projet étudié et approuvé par la commission Travaux et Bâtiments).
- 4360 Suite au vol du camion de la voirie en octobre 2012, nous avons reçu une indemnité de l'assurance pour un montant de CHF 110'246. Cette somme a été répartie dans les comptes de la manière suivante : CHF 69'040 dans les recettes d'investissements afin d'amortir le solde comptable du camion au bilan et CHF 41'206 dans les recettes de fonctionnement.

71 Protection des eaux :

- 3140 Nous avons reçu une facture des SIG relative à l'exploitation du réseau d'assainissement pour un montant de CHF 35'250. Il s'agit d'une moyenne par année des prestations prévues pour la période de 2011 à 2015. Cette dépense n'était pas prévue au budget, le contrat ayant été reçu après son établissement.

D'autre part, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 32'000 avait été voté le 15 octobre 2012 pour les travaux de réfection du collecteur sur la route de la Pierre-aux-Dames. Bien que les travaux ont finalement été effectués en 2013, nous avons provisionné le coût des travaux se montant à CHF 31'212 sur les comptes 2012, conformément à la délibération.

72 Traitement des déchets :

- 3110 Suite à des actes de vandalisme, nous avons remplacé 9 containers, dont 6 qui avaient été brûlés.
- 3181 Depuis septembre 2011, nous sommes au bénéfice d'un nouveau contrat plus avantageux avec l'entreprise Transvoirie qui est en charge de la levée des différents déchets.

79 Aménagement du territoire :

- 3180 Ce poste comprend, entre autres, les honoraires de M. Serrano, architecte, qui s'occupe de nos principaux dossiers techniques et dont l'engagement a été différé au 1^{er} avril 2013. Un budget avait été prévu dans les salaires de la fonction Trafic- Routes communales (6200).

90 Impôts :

- 3300 Le poste « perte sur débiteurs » présente une dépense négative de CHF 891'645 (soit une recette comptable). Ce montant est la différence entre le montant des provisions pour pertes sur reliquats et risques d'estimations enregistré en 2011 et celui comptabilisé en 2012. Un montant de CHF 800'000 avait été prévu au budget pour la diminution des provisions. Il figure dans les recettes à la rubrique 9000.4290.

95 Immeubles du PF :

Globalement, les charges de fonctionnement des immeubles locatifs ont été inférieures au budget et les recettes supérieures.

Grand-Cour 1 -2 et 4

- 3120 Suite à des contestations et du retard dans les décomptes de chauffage pour les années 2008/2009 et 2009/2010, la commune a décidé de prendre en charge une partie des arriérés les plus anciens dans les comptes 2012.

Dusonchet 1-3-5

- 3140 En 2011, d'importants travaux de rénovations avaient été réalisés pour 7 appartements au moment de changements de locataires. En 2012, un seul appartement a été rénové pour un coût d'environ CHF 47'000. Cette dépense a fait l'objet d'une délibération et a été comptabilisée en diminution du compte de réserve de l'immeuble, qui figure au bilan de la commune.

Auberge la Chaumière

- 3110 Le mobilier extérieur, abîmé par les années, a dû être remplacé pour environ CHF 16'000. Par ailleurs, suite à des pannes et dysfonctionnements nous avons dû remplacer un frigo, un congélateur et une laveuse.
- 3140 Des travaux de réfection ont été réalisés dans la cuisine (remplacement des filtres anticalcaire et révision générale) ainsi que sur les plafonds (pose de plafonds en toile tendue).

INVESTISSEMENTS

Les investissements bruts se sont élevés à CHF 469'462 (CHF 1'946'880 en 2011). Ce montant comprend essentiellement les dépenses effectuées dans le cadre des études pour le plan directeur communal, des études relatives au plan de circulation et aux aménagements définitifs des chemins, ainsi que le projet de nouveau club house de la zone sportive. Des frais ont également été engagés pour la salle des fêtes en raison de problèmes d'étanchéité dans certaines parties du bâtiment.

Pour rappel, les travaux d'aménagement de la route de Moillebin, ainsi que la construction du nouveau club house et de l'aménagement de la zone sportive ont été différés. D'autre part, en ce qui concerne le plan directeur communal (PDCom), les coûts seront supérieurs au crédit d'étude voté en 2008. La commission finances et Sécurité avait été informée des raisons de ce dépassement en avril 2012.

En contre partie, nous avons bénéficié de subventions ainsi que d'un prélèvement sur la taxe d'écoulement pour le crédit d'étude pour le plan général d'assainissement des eaux (PGEE) pour un total de CHF 31'710.

La part de l'indemnité de l'assurance correspondant au solde comptable du camion de la voirie volé, soit CHF 69'040, a été comptabilisé comme recette d'investissements.

BILAN

Le bilan au 31 décembre 2012 s'élève à CHF 63'095'175, soit une baisse de CHF 1'660'519 par rapport à 2011. Cette variation résulte essentiellement d'une diminution des liquidités et des placements (amortissements du patrimoine administratif) à l'actif et d'une baisse des provisions et de la fortune nette au passif.

La fortune nette de la commune (sans les immeubles locatifs) a également diminué cette année en raison de l'excédent de charges de CHF 861'349 :

CHF	22'970'427	en	2007	(+ 2,9%)
CHF	25'123'445	en	2008	(+ 9,4%)
CHF	26'333'725	en	2009	(+ 4,8%)
CHF	26'879'654	en	2010	(+ 2.1%)
CHF	25'391'653	en	2011	(- 5.5%)
CHF	24'530'303	en	2012	(- 3.4%)

Liquidités

Les liquidités au 31 décembre 2012 se montaient à CHF 7'598'791, soit une baisse de CHF 710'806 par rapport aux liquidités à fin 2011 (après remboursement des acomptes d'impôts 2011 de CHF 1'947'778). Toutefois, en tenant compte du solde net des versements d'impôts 2012 de CHF 533'928 que nous avons reçu du département des finances le 1er janvier 2013, la baisse réelle est de CHF 176'877.

Compte tenu des investissements prévus à ce jour pour 2013, ainsi que des charges du budget de fonctionnement 2013, cette légère diminution n'est pas préoccupante et la trésorerie est suffisante pour couvrir les dépenses à venir.

Dette communale

La dette communale (sans les immeubles locatifs) a légèrement diminué. Elle est passée de CHF 14'242'978 en 2011 à CHF 14'120'861 à fin 2012, soit CHF 6'273 par habitant (2011 : 6'330).

Les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à CHF 10'605'900.-, soit une diminution de CHF 182'750 par rapport à 2011. La dette communale totale se monte à CHF 24'726'761 au 31 décembre 2012.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces comptes seront examinés par la commission des finances et sécurité le lundi 22 avril prochain.

Troinex, le 15 avril 2013

Potter Van Loon
Maire

Rapport de la commission Travaux publics et bâtiments du 25 mars 2013

Madame, Monsieur, Cher/ère collègue,

Lors de la séance du 25 mars 2013, la commission des Travaux Publics et Bâtiments s'est réunie afin de travailler sur :

- Le projet d'installation de panneaux solaires sur la toiture de l'immeuble ch. Lullin 13-15, panneaux qui devraient fournir environ 40% de l'eau chaude sanitaire des locataires

L'historique du projet a été présenté ainsi que ses caractéristiques. Idem en ce qui concerne les dispositions légales à appliquer en matière de répercussion du coût des travaux, qui est estimé à CHF 116'000.-, sur les loyers et les charges.

Après discussion, il est demandé à la Mairie qu'une étude « coût/bénéfice », tenant compte également des frais d'entretien, soit réalisée afin de savoir, avant de prendre une décision, quel sera le gain ou le coût de ce projet pour la commune, ce qui permettra, en plus, à la commission de se positionner quant à la réponse à donner en ce qui concerne une éventuelle modification des loyers.

Néanmoins, dans le but de pouvoir poursuivre ses travaux, la Mairie demande aux membres de la commission de se déterminer sur ce projet, en rappelant les prochaines démarches à entreprendre :

- Le vote d'un crédit pour financer les travaux.
- L'obtention d'une autorisation de construire.

Il est décidé, à l'unanimité des membres de la commission, de poursuivre l'étude de ce projet en vue d'une éventuelle réalisation, mais le préavis relatif au crédit est gelé jusqu'au retour des informations demandées à la Mairie.

- Le projet de WC publics au centre du village

Au vu des retours négatifs des communes possédant ce genre de commodités, ainsi que le coût élevé de ce projet estimé à CHF 159'000.- TTC, les membres de la commission ont tous refusé la poursuite du projet, à part une abstention dans le groupe des initiateurs (DC).

Il a toutefois été demandé à la Mairie d'étudier d'autres solutions en tenant compte des WC existants dans le quartier (tea-room, mairie, etc...).

- Le projet de réfection du bar du restaurant de l'Auberge communale La Chaumière

Vu l'état actuel du bar, qui a environ 12 ans, et les dégâts sur le parquet causés par les infiltrations d'eau provenant des écoulements situés dans ledit bar, les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité la dépense de CHF 10'000.- en vue des travaux de réfection.

Troinex, le 1^{er} avril 2013

Dominique Bernardet
rapporteuse